



Centre Communal d'Action Sociale
Procès-verbal
Du Conseil d'Administration
Du mardi 25 juin 2024

Nombre de membres en exercice	17	
Dossiers à l'ordre du jour	1 à 11	12 à 16
Nombre de présents	11	12
Nombre de pouvoirs	1	1
Nombre de votants	12	13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 14 juin 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN (dossiers 12 à 16), Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusées :

Nadine CHOLIN (dossiers 1 à 11), Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Le Conseil d'Administration,

Approuve à l'unanimité :

1. L'ordre du jour ainsi que la remise sur table de la convention de groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs à la prestation de restauration collective.

Ratifie à l'unanimité :

2. Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024.

Prend acte :

3. Du compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
4. Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- 10 Du rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

5. Conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement professionnel : mise à jour,
6. Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs à la prestation de restauration collective :

Monsieur le Président précise que le portage du groupement de commandes sera assuré par la Ville de Dreux qui est également accompagnée par un cabinet. Cet accompagnement permet de sécuriser tant l'analyse que l'attribution du marché.

Monsieur le Président rappelle la responsabilité des élus qui ont une délégation de signature et notamment en matière de validations de bons de commande.

7. Tarifs 2024/2025 du conservatoire classé de l'Agglo du Pays de Dreux appliqués aux familles drouaises,
8. Convention de mise à disposition à titre gracieux de 2 cabinets à la Maison Médicale des Bâtes au bénéfice du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir,
9. Réforme de véhicules.

BUDGET PRINCIPAL – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

11. Délibération rectificative relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget principal – Centre Communal d'Action Sociale.

Arrivée de Madame Nadine CHOLIN.

12. Décision modificative n°1 - Budget principal - Centre Communal d'Action Sociale,
13. Retrait de la délibération n°99/2023 portant sur la convention de refacturation entre le CCAS de Dreux et le CCAS de Vernouillet relative à la marche d'Octobre rose :
Monsieur le Président revient sur le positionnement de la Présidente départementale de la Ligue contre le cancer qui marque la fin de l'antenne drouaise. Monsieur le Président a adressé un courrier au Président national de la Ligue contre le cancer pour dénoncer cette situation qui met à mal les bénévoles engagés localement pour aider les malades.
Une réflexion, pour trouver à ancrer localement une nouvelle association à qui la marche pourrait profiter et garantissant l'utilisation des dons, est en cours pour la marche d'Octobre rose 2024. La volonté étant que les dons récoltés lors de cette manifestation soient utilisés au profit des Drouais.
En effet, le Président réaffirme l'intérêt d'une antenne locale pour accueillir les malades et les soutenir à travers différentes activités.
14. Subvention exceptionnelle au profit de l'ODARPA.

BUDGET ANNEXE – RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE

15. Décision modificative n°1 - Budget annexe – Résidence autonomie la Vaumonnaie,
16. Communication diverse :
 ✓ **Bilan de la collecte au profit de l'épicerie sociale des 15 et 16 juin derniers** : 3T900 de denrées et produits ont été récoltés sur les 5 magasins partenaires. Le Président remercie les équipes, associations et bénévoles.

La séance est levée à 18H15.

Le Président du CCAS



Pierre-Frédéric BILLET



La secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Cécile CABRITA